

Réunion téléphonique du 30 janvier 2019
P.V. n° 18

Président : M. MASSON.

Présents : MM. DEMARET - LEYGE.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.
Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

CHAMPIONNATS

U18 REGIONAL 1

Match n° **20566654** – Poule B – Trélissac F.C. / A.S. Brie du 26/01/2019

Courriel de l'A.S. Brie du 26/01/2019 à 11h33 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Brie**.

Amende de 46 euros pour forfait à l'A.S. Brie (2^{ème} forfait).

U18 REGIONAL 2

Match n° **20567197** – Poule C – F.A. Morlaas Est Béarn / C.A. Béglais du 26/01/2019

Courriel du C.A. Béglais du 26/01/2019 à 10h27 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du C.A. Béglais**.

Amende de 46 euros pour forfait au C.A. Béglais (1^{er} forfait).

U17 REGIONAL 1

Match n° **20567738** . Poule B . A.S. Aix sur Vienne / E.S. de Beaubreuil du 12/01/2019

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 22/01/2019 qui **donne match perdu par pénalité à l'E.S de Beaubreuil**.

U16 REGIONAL 1

Match n° 20568286 – Poule A – F.C. Bressuire / E.S. Guérétoise du 26/01/2019

Courriel de l'E.S. Guérétoise du 25/01/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Guérétoise**.

Amende de 46 euros pour forfait à l'E.S. Guérétoise (2^{ème} forfait).

U16 REGIONAL 2

Match n° 20568829 – Poule B – A.S. St-Yrieix – E.S. Champniers / F.C. Sarlat Marcillac du 26/01/2019

Courriel du F.C. Sarlat Marcillac du 25/01/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Sarlat Marcillac**.

Amende de 46 euros pour forfait au F.C. Sarlat Marcillac (1^{er} forfait).

CHAMPIONNATS U15 REGIONAL 1 ET U15 REGIONAL 2

Suite à la demande de l'E.T.R., concernant la date du samedi 30 Mars 2019 où auront lieu pour les U15G Elite, Avenir, U15F et U15 Futsal des matchs de préparation en vue des Interligues d'avril 2019, la commission décide d'avancer les **jours 14 et 5 en U15 Régional 1 et 2** (prévues ce samedi 30 mars 2019) au **samedi 23 mars 2019**.

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 07/02/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.